



Discours de haine sur les réseaux ; entre mépris et discrimination

Hateful speech on networks: between Contempt and discrimination

OUSSAIDANE Yassine

Université Alger 2 (Algérie)

yassine.oussaidane@univ-alger2.dz

Résumé :	Informations sur l'article
<p><i>Dans notre contribution, nous essayerons de développer la thématique du discours de haine, en se référant à une situation similaire qu'à connu notre pays, suite aux événements qui ont suivis les incendies en Kabylie, et ceci en analysant les discours et les propos haineux tenus par les utilisateurs sur des pages à travers les réseaux sociaux, (nous faisons référence à Facebook).Ainsi, suite à une approche empirique, à travers l'analyse de contenu, nous présenterons les différents discours tenus par les usagers des réseaux sociaux, en s'appuyant sur les termes utilisés par les différents locuteurs pendant une période précise.</i></p>	<p>Reçu:11/04/2023</p> <p>Acceptation:21/09/2023</p>
	<p><u>Mots clés:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Discours haineux ✓ Réseaux sociaux ✓ Haine
Abstract :	Article info
<p><i>In this study, we aimed to explore the topic of hateful speech by examining a similar situation that our country went through following the events that occurred right after the Kabylia's wildfires. The content analysis conducted on hateful speeches and comments made by users of social media pages (specifically Facebook)revealed the different discourses and terms made by social network users during a specific period of time.</i></p>	<p>Received :11/04/2023</p> <p>Accepted:21/09/2023</p>
	<p><u>Keywords :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Hate speech ✓ Social networks ✓ Hatred

❖ **Introduction** : Par « discours de haine », on entend communément selon De Latour, Perger, Salaj, Tocchi, Viejo Otero, Del Felice, Ettema & Gomes (2017) des propos ségrégationnistes et discriminatoires à l'encontre de personnes ou de groupes pour des motifs comme l'appartenance ethnique ou culturelle, l'origine, la religion, le genre, etc. Charaudeau (2000) souligne que le discours de haine puise sa force symbolique dans un ensemble de représentations préalables, des valeurs partagées qui constituent « *des savoirs de croyance au sein d'une société* ».

Néanmoins, depuis l'émergence d'internet et surtout des réseaux sociaux, ce discours haineux a pris plus d'ampleur, bien qu'il n'existe peu d'aperçus statistiques de ce phénomène.

Ainsi, le « *Social media* » d'après Seoane & Monnier (2019) s'est avéré un terrain particulièrement fertile pour l'émergence et l'expansion de discours haineux, du fait qu'il offre à ses utilisateurs l'instantanéité et l'immédiateté qui faciliterait la parole affective, en plus de l'anonymat qui réduirait les inhibitions.

L'expression « discours de haine » a fait l'objet de plusieurs études en sciences sociales notamment au sein des sociétés contemporaines, particulièrement sur l'internet et les réseaux sociaux.

Slaby & Von Scheve (2019) expliquent que l'expansion de ces travaux s'appréhende surtout dans le sillage du phénomène que les chercheurs ont désigné comme le « tournant affectif » des années 1990, qui porte un regard renouvelé sur la manière dont les technologies façonnent les expériences et les pratiques humaines.

❖ **Cadre définitionnel et revue de littérature** : Selon Baider (2019) les discours fortement discriminatoires, offensants ou menaçants ne sont pas de nouveaux phénomènes, mais l'appellation discours de haine s'avère cependant récente notamment avec le développement de réseaux sociaux et de forums en ligne, cette hostilité verbale a pris une ampleur nouvelle, se répandant plus facilement et plus rapidement, atteignant ainsi un nombre exponentiel de personnes.

La formule « *expression de haine* » désigne d'après Ridley (2021) une réalité plus large comprenant les manifestations non verbales d'idées. En plus, comme le rappelle le spécialiste en philosophe politique en l'occurrence Jeremy Waldron (2012), le terme de *haine* est lui-même difficile à définir. Hare & Weinstein (2011) ajoutent que si certains auteurs plaident pour l'usage de la notion de *discours extrême*, toutefois, l'expression discours de haine qui est la plus utilisée dans les différentes contributions scientifiques en sciences humaines et sociales.

D'une manière générale, le discours de haine concerne toutes formes d'expression, autrement dit, non seulement le discours, mais aussi les images et

les vidéos, ou encore toute autre activité en ligne. La haine en ligne relève par conséquent aussi du discours de haine.

D'un point de vue psychologique, et selon le dictionnaire *le Robert*, « la haine est un sentiment violent qui pousse à vouloir du mal à quelqu'un et à se jouir du mal qui lui arrive ». Ainsi, émerge une double polarité de la haine « dont la version faible en quelque sorte passive, conduisant à l'évitement à la séparation (haine de répulsion), et dont la version forte, active, viserait à la destruction (haine d'agression)... » (cité dans Locan, 2013).

Dans le même contexte, nous pouvons définir les discours de haine selon Cohen- Almagor (2011) comme étant un discours malveillant, motivé par des préjugés, visant une personne ou un groupe pour leurs caractéristiques innées, réelles ou perçues. Il exprime des attitudes discriminatoires, intimidantes, désapprouvantes, antagonistes et préjudiciables à l'égard de ces caractéristiques, notamment le sexe, la race, la religion, l'appartenance ethnique, la couleur, l'origine, l'handicap ou l'orientation sexuelle. Le discours de haine a pour but de blesser, déshumaniser, harceler, intimider, affaiblir, dégrader et victimiser les groupes ciblés, et fomenter l'insensibilité et la brutalité vis-à-vis de ces derniers ».

Sabbagh (2020) ajoute que ces discours sont, dans la plupart du temps, motivés par des sentiments de racisme et de xénophobie, ils peuvent être publics ou privés. En outre, ces propos à caractères ségrégationnistes peuvent aussi contenir des injures, des diffamations, et de la provocation, et de la discrimination envers une personne (individu) ou un groupe à raison de leur couleur, langue, ou origine ethnique, etc.

Dans un contexte de crise, qui est l'objet de notre étude, ces différentes causes ainsi que leurs répercussions ne cessent de se multiplier et de s'accroître tant que sur le plan politique ou social.

Le sentiment de haine, qui apparaît après une frustration, une rupture profonde entre deux orientations idéologiques, est à l'origine d'une force désorganisatrice qui tend vers le conflit ou la division.

Dans cette optique, notre contribution est constituée selon Siapera, Moreo & Zhou (2018) à partir d'un corpus tiré de commentaires et de publications de pages sur les réseaux sociaux en particulier " Facebook », qui est à notre sens favorable à l'observation des discours haineux, du moment cet artefact technologique offre une certaine liberté informationnelle surtout au niveau du contenu.

Le discours de haine est dangereux non seulement parce qu'il est préjudiciable en soi, mais aussi parce qu'il peut conduire à des violations des droits de l'homme plus graves, dont la violence physique. S'il ne fait l'objet d'aucun contrôle, le

discours de haine en ligne a des répercussions hors ligne, favorisant la montée des tensions raciales et d'autres formes de discrimination et de violence. Le potentiel de la haine à se répandre rapidement dans le monde virtuel aggrave les dommages qu'elle est susceptible de causer.

L'internet s'est avéré un terrain particulièrement fertile pour l'émergence et l'expansion de discours haineux. Le psychiatre et psychanalyste Serge Tisseron (2011) pointe le rôle des dispositifs : l'immédiateté faciliterait la parole affective, l'anonymat réduirait les inhibitions ; le tout accentué par le "libertarianisme informationnel " et l'" expansionnalité " des contenus, propres à l'internet (cité dans : Siapera & al, 2018).

Dans son usage courant, *hate speech* fait alors d'après Seoane & Monnier (2019) référence à un ensemble de manifestations affectives assez hétérogènes, allant de propos méprisants et/ou hostiles à l'égard de groupes et d'individus à des incitations à des actes criminels.

Siapera & al (2018) explique qu'à l'heure actuelle, le discours de haine n'a pas de définition précise en termes de droits humains internationaux et les politiques nationales divergent, reflétant des traditions propres à chaque pays. Exemple souvent cité, les États-Unis appliquent face aux propos haineux une attitude plus « tolérante » par rapport à celle des pays européens, protégeant davantage le principe de la liberté de parole (*freedom of speech*), inscrite dans le premier amendement de la Constitution étatsunienne.

❖ **Méthodologie** : De plus en plus d'études en sciences humaines et sociales, intègrent à leur méthodologie des analyses textuelles. Notre contribution vise ainsi à proposer une méthode d'analyse du contenu concernant le discours de la haine.

A travers cet article, nous avons procédé à analyser le contenu des propos haineux à partir des commentaires et des "posts" partagés par les usagers sur le réseau social "Facebook", ainsi, cela va nous permettre par la suite à comprendre la réaction et le mécanisme discursif du discours émis par les internautes.

Aussi, cette communication propose une méthode d'analyse textuelle approfondie. Dans un premier temps, nous présenterons synthétiquement une analyse discursive strictement centrée sur la fonction référentielle des énoncés.

Ainsi, nous envisagerons à travers cette technique d'investigation à connaître la pensée humaine dans sa dimension sociale. Cette pensée peut être appréhendée et conceptualisée à l'échelle individuelle ou collective.

Au sens général, Sabourin (2003) souligne que toute démarche de connaissance du social requiert des opérations d'analyse de contenu, d'ailleurs, on peut qualifier

cette technique d'investigation comme « un ensemble de démarches méthodologiques recourant à des méthodes et des technique utilisée en fonction d'interpréter des documents dans le but de connaitre la vie sociale ».

Dans un premier temps, nous essayerons de dégager les catégories d'analyse et ceci à travers l'usage de la technique d'analyse de contenu, car la catégorisation est une opération de classification d'éléments constructifs d'un ensemble par différenciation d'après des critères bine définis. Ainsi, les catégories selon Bardin (2013) sont des rubriques ou classes qui rassemblent un groupe d'éléments sous un titre générique, rassemblant les caractères communs des ces éléments. Classifier les éléments en catégories impose de rechercher ce que chacun d'eux a d commun avec d'autres.

Par la suite, et dans une seconde étape, nous procéderons à analyser les propos à caractère haineux des deux groupes antagonistes, émanant des usagers du réseau social "Facebook».

❖ **Approche empirique** : Notre choix s'est porté sur une page d'information sur le réseau social qui a pour nom " Algérie 360° ", d'ailleurs ce choix n'est pas anodin, puisqu'il s'agit d'une page qui est connu pour son objectivité dans la diffusion et le traitement des informations, donc et afin éviter toute subjectivité dans notre analyse, il était judicieux de sélectionner une page crédible et qui à l'écart de toute orientation idéologique.

Pour ce qui concerne l'article partagé par ladite page, il s'agit d'une publication mise sur la toile en date du 23 août 2021 sous le titre : « discours de la haine d'une vidéo placé en détention ». L'auteur de la vidéo qui a fait le tour de l'actualité, avait appelé à la vengeance suite au douloureux évènement et l'assassinat du jeune " Dj. Bensmail " en Kabylie, utilisant des propos et un discours haineux envers toute une région.

A partir de cette vidéo, plusieurs utilisateurs des réseaux sociaux en particulier "Facebook ", ont réagi à travers des différents commentaires dans toutes leurs formes en utilisant parfois des propos haineux et racistes. Dans ce contexte, nous présenterons quelques propos tenus par les usagers du réseau social et ceci en les organisant et en les classant en catégories d'analyse selon leur signification et leur fréquences. Le tableau ci-dessous énumère ces propos en catégories.

Discours de haine sur les réseaux ; entre mépris et impunité

Tableau N°1 : catégories d'analyse des principaux discours utilisés

Code	Catégorie d'analyse	Fréquence	Pourcentage	Exemples
1	Renoncer au racisme	4	9.76%	هناك مادة في الدستور الجديد...كل من يدعو للفتنة يحاسب عليها. لماذا لم تطبق
2	Haine profonde liée aux différences socioculturelles	4	9.76%	وجعوكم يا الماكبيست التيروريست. شفتناكم يا خناز لربعا ناث ايراثن "محمية الدشرة يجب حرقها..."
3	Injures et insultes	4	9.76%	"لو كان خير كملوكم سنوات التسعينات هكذا انتهوا منكم يا بني هلال"
4	Responsabilité des institutions	3	7.31%	العنصرية تجيب العنصرية و الدولة تتفرج
5	Nécessité de prendre des sanctions	2	4.88%	La justice doit être exemplaire pour ces criminels.
6	Appels à la vengeance	2	4.88%	Il faut les punir et les faire bruler
7	Mépris et dégoût	5	12.19%	Signification grossière
8	Traîtrise	3	7.31%	هؤلاء هم الخونة في الحقيقة
9	Victimaire	2	4.88%	بداو يديرو في السبايب و لعبو دور الضحية
10	diabolisation	2	4.88%	Les diables de la fitna
11	La justice doit être équitable	7	17.07%	Des criminels mais il y a beaucoup de kabyles dont leur discours ressemble à ça
12	Le discours haineux est la responsabilité de tous.	3	7.31%	قع رانا معنيين ...
Total		41	100%	

❖ **Analyse des données :** En fonction des objectifs de chaque investigation, Seignour (2011) souligne qu'il peut être intéressant d'en analyser les champs sémantiques, les modes d'argumentation et de légitimation, la structuration ou le système d'énonciation, autrement dit la façon dont l'émetteur s'implique dans sa production et y implique se(s) destinataire(s). Ainsi, notre étude s'appuiera davantage sur des indices qui nous serviront par la suite à la construction d'une grille de lecture des discours. Nous dévoilons à présent les principales catégories. Selon le tableau précédent il existe douze (12) catégories de réponse, que nous allons exposer selon leur degré de fréquence :

Catégorie 1 : La justice doit être équitable (code :11)

A travers cette catégorie qui est la plus représentée en terme de nombre, nous constatons que les réponses se sont accentuées notamment sur l'équité en matière de juger les personnes, ainsi, les répondants redoutent toutefois que les personnes accusées ne soient jugées de la même manière. En d'autre terme, ils appellent à ce que les discours haineux provenant des deux camps antagonistes soient traités en même égalité et non l'un au détriment de l'autre, à titre d'exemple un des internautes avait commenté comme suit : "toutes ces gueules de misère appellent à la haine entre Algériens !!!...ils doivent être punis par la justice avant qu'il soit trop tard !! il faut les emprisonnés et les condamnés selon la loi de la république..."

Catégorie 2 : Mépris et dégoût (code : 7)

Nous remarquons dans cette catégorie, l'usage de propos racistes à grande échelle, en plus des occurrences ordurières, le discours haineux a gagné en intensité au point de déboucher sur des types d'injures lexicalisées qui n'honorent guère leurs auteurs. Dans un second temps, cela nous permis de détecter les énonciations les plus communes comme : "الزواف" و"كاليين رمضان", "الحالاف" et bien évidemment , nous retrouvons les formulations haineuses de l'autre groupe antagoniste qui utilise des expressions et des termes du même type tels que : "chiens arabes", " harkis ", "بوصيع", "أولاد بنو هلال". Ainsi, et l'issue de cette analyse, nous apercevons que ces messages haineux et de mépris ne sont pas porteurs d'une simple rage de défoulement, mais, ils sont aussi porteurs d'un ressentiment social, qui est en corrélation avec des postures idéologiques. D'un autre côté, nous avons pu remarquer l'usage d'un ton moqueur et ludique ce qui attire et incite d'autres usagers à interagir, et notamment à réutiliser ces mêmes propos haineux. Ce ressentiment socioculturel peut être le vecteur d'une haine profonde contre les personnes ou groupes d'individus, jugés comme responsables de la situation contextuelle de la société (sur le plan politique et social), et bien évidemment, cela mérite selon eux un châtement sans précédent.

Catégorie 3 : Renoncer au racisme (code : 1)

D'après les commentaires recueillis et les propos des usagers sur la toile, cette catégorie dénonce ouvertement tous types de discours haineux et cela en dépit du succès grandissant et prépondérant des discours discriminatoires auprès d'un public varié. Ce phénomène social témoigne aussi de la profondeur d'un malaise général de notre société qui se révèle incapable de gérer le multiculturalisme et la question identitaire. Aussi, et vu l'ampleur du phénomène et l'énorme difficulté à enrayer ses logiques, les moyens de lutte contre le discours discriminatoire nécessitent les mêmes outils et principes déclinés dans la loi, et le droit discriminant ces actes.

Catégorie 4 : Racisme profond lié aux différences socioculturelles (code :2) :

A travers les propos et les commentaires des usagers, nous remarquons l'usage des mots discriminatoires ; ce discours de haine à pris de l'ampleur surtout après les tristes événements qu'à connu la région de Kabylie au mois d'aout 2021 et le lynchage à mort du jeune (Dj. Bensmail) par un groupe de citoyens acharnés. Ainsi, nous avons remarqué une recrudescence des messages et des discours haineux qui sont prônés par des personnalités publiques ou même par certaines pages sur les réseaux sociaux. Dans ce contexte de haine, même les martyrs de la guerre de libération issus de cette région n'ont pas échappé à cette campagne de haine. En même temps, l'autre groupe antagoniste ne rate pas l'opportunité pour diffuser des propos de même signification et des attitudes obscènes à l'égard de

la religion et de la langue arabe. Ces tensions bien évidemment ne seraient alors que les répliques de l'ordre colonial. Aussi, nous assistons à des discours xénophobes et ségrégationnistes, tout en leur attribuant une certaine légitimité par leurs auteurs, de façon à considérer ce genre de discours comme un « racisme déguisé » qui est basé essentiellement sur les différences socioculturelles.

Catégorie 5 : Injures et insultes (code 3) :

A travers cette catégorie, nous remarquons l'usage d'injures et de mots vulgaires, ainsi que les insultes qui sont très présentes dans le discours. De façon générale, nous décryptons souvent des propos grossiers dans ce genre de situation. Dans cette optique, Karabat-Orecchioni (1980) explique que plusieurs travaux menés par des sociologues, se sont penchés sur les formes lexicales qui impliquent un jugement de valeur négative, ce que nous appelons dans le jargon scientifique « les axiologiques négatifs ». De même, Rosier (2006) explique que tout acte social à l'instar du discours de haine, est souvent porteur de conséquences, cependant, l'acte en lui-même se construit à priori sur plusieurs échelles : lexicales, sémantiques, mais aussi à partir des représentations véhiculées à travers des stéréotypes et au niveau des pratiques interactionnelles. En outre, nous pouvons admettre que l'insulte est un outil discursif permettant d'interpeller l'autre. Dans ses effets pragmatiques, l'insulte est également une arme à double tranchant, car elle est classifiante pour l'insulteur même, par exemple, traiter quelqu'un de « sale arabe » ou de « sale kabyle » auto-classe de facto l'énonciateur comme une personne raciste. Dans le même sillage, et d'un point de vue empirique, l'insulte est toujours l'affirmation d'un pouvoir que quelqu'un cherche à prendre sur quelqu'un d'autre, dans la mesure où elle intervient dans un acte de langage qui est en réalité une négociation de pouvoir et de place.

Catégorie 6 : Responsabilité des institutions (code 4) :

Concernant cette catégorie, il s'avère que les institutions, y compris les associations et les partis politiques sont responsables d'une manière indirecte face à la recrudescence des discours haineux. Ceci peut s'expliquer par l'intolérance de quelques représentants de mouvements et partis de toute tendance politique incitant et justifiant la haine envers d'autres individus et d'autres groupes, ce qui déshumanise les individus et les groupes qu'elle vise, ce qui les rend très vulnérables à la discrimination. Ainsi, les responsables politiques ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre toute forme de discours de haine et l'intolérance car ils ont une responsabilité morale de le faire. Ces contremesures comprennent l'autorégulation, notamment par la société civile, et partis politiques et mouvements associatifs. En outre, la coopération entre les autorités (notamment les autorités locales et les citoyens aide également à faire face au discours de haine.

Catégorie 7 : Traîtrise (code 8) :

Dans cette catégorie, par ailleurs, les discours accusatoires et traîtrise alimentent les tensions et propage ainsi un climat de haine et de mépris qui pourrait aussi se transformer à des actes de violence physique. S'ajoute à cela, les conflits qui se sont développés entre les utilisateurs des différents réseaux sociaux, notamment sur « Facebook » incitant du coup, plusieurs personnes à la haine de l'autre et la traîtrise des gens qui n'adhèrent pas au même discours. Notons aussi, que les débats sur les réseaux sociaux pendant la période du mois d'août 2021, se sont concentrés principalement sur un langage de haine et la traîtrise de l'autre, et aussi sur la diffamation pour désorienter l'opinion publique. En finalité, les usagers des réseaux sociaux contribuent d'une manière indirecte de répandre le scepticisme et la traîtrise, participant ainsi à envenimer la situation qui était déjà tendue, et inciter à la haine contre autrui sur plusieurs niveaux : culturel, politique, ethnique et religieux.

Catégorie 8 : Le discours de haine est la responsabilité de tous (code 12) :

Par rapport à cette catégorie de réponses, nous constatons que quelques utilisateurs des réseaux sociaux optent plus pour lutter contre toute forme de discours haineux, cependant, et dans cet environnement virtuel, certains individus ou groupes prônent un usage plus agressif, surtout lorsqu'ils se sentent protégés par le sentiment d'agir pour le bien et pour la défense de ce qu'ils prétendent être l'intérêt national. Ainsi, face à l'ampleur du phénomène et de la situation complexe, divers acteurs ont commencé à se mobiliser, cherchant à proposer des solutions susceptibles d'éviter la montée de la violence, d'ailleurs, sur les mêmes réseaux sociaux où se diffuse le discours de haine, se retrouvent d'autres acteurs mobilisés pour faire front contre toute forme de racisme en ligne, et en différentes langues dont les deux langues officielles (arabe et tamazight) et en langue française/

Catégorie 9 : Appel à prendre des sanctions et de mesures sévères (code 5) :

Par rapport à cette catégorie, nous constatons l'usage des propos appelant à prendre des mesures strictes à l'encontre des semeurs de haine et de zizanie sur les réseaux, et en invitant les instances juridiques à sévir et condamner tout discours haineux qui menace l'unité nationale. Dans ce contexte, nous observons l'émergence de quelques personnalités et d'influenceurs sur les réseaux sociaux afin de sensibiliser le grand public sur la nécessité de respecter le pluralisme et le multiculturalisme de notre société, ainsi qu'aux dangers que représente le discours de haine, et ceci en menant des actions pour faire face à la désinformation et au « fake-news », et aussi afin de lutter et combattre les idées préconçues sur autrui

et les jugements de valeurs (stéréotypes négatifs et stigmatisation) .En même temps, il est évident que ces auteurs soutiennent les institutions et organes officielles afin de mieux collaborer pour définir une réglementation et des lois qui condamne tous types de haine, en consolidant notamment les valeurs sociétales.

Catégorie 10 : Appels à la vengeance (code 6) :

Dans cette catégorie de réponse, nous considérons que le discours de haine est susceptible d'être un sérieux facteur qui incite les multiples appels à la vengeance contre autrui, particulièrement ceux qui n'adhèrent pas aux mêmes convictions idéologiques, politiques et religieuses. Ce sentiment de vengeance été très visible de part et d'autre, essentiellement durant la période qui a suivi les incendies en Kabylie et les événements douloureux qui ont accompagnés la mort du jeune bénévole (D. Bensmail) par des extrémistes, ainsi, cette influence négative qui est la vengeance est considérée comme auxiliaire de la haine. Dans ce comportement de quelques individus, la vengeance est un instrument, ou une tentative pour expulser la haine et pour rendre à l'autre ce sentiment difficile à gérer (cité dans : Robert-Ovray, 2004).

Catégorie 11 : La diabolisation (code 10) :

Pour cette catégorie de réponse, nous remarquons davantage l'usage de quelques internautes de propos provocateurs en considérant les commanditaires ou même de simples personnes de diable. Ce discours de diabolisation peut empêcher tout dialogue en assiégeant toute bonne initiative d'apaisement. Ainsi, le discours haineux détourne tout débat délibératif, désireux de prévenir des dangers à venir. Cette diabolisation dans le discours vise d'après Fracchiolla & Sini (2021) à rejeter l'autre par des tiers, et ainsi l'une des stratégies dissimulée du discours de haine, qui fonctionne à partir de l'usage des stéréotypes pour entériner le rejet de l'autre, en d'autre terme, il s'agit d'une action d'ostraciser l'ennemi (qui imaginaire dans la plupart du temps), de le brutaliser, de l'assimiler aux parangons du mal absolu et de susciter la peur ,et de le déshumaniser afin de mieux pouvoir le désigner à la vindicte de l'opinion.

Catégorie 12 : Victimaire (code 9) :

Dans la dernière catégorie de réponse que nous exposons, il s'avère que les usagers des réseaux sociaux, insistent sur le fait que certaines personnes se font passer pour des victimes, alors qu'en réalité, elles sont parmi les personnes qui diffusent toute sorte de discours haineux. Les victimes qui réclament ce statut « victimaire » se sont celles qui peuvent ou veulent se montrer souffrantes en discours et même en images (en références à quelques vidéos postée sur les réseaux sociaux). La monstration de la souffrance est supposée provoquer dans la

société le sentiment de compassion et dans certains cas, d'indignation à l'égard des individus et des institutions, ainsi l'état de la victime se présente dans une posture inférieure à la normale, par la suite, cette dégradation doit être réparée par ceux qui se trouvent dans la position supérieure, en d'autre terme, les victimes attendent une certaine reconnaissance officielle de leur souffrance qui se traduit évidemment par le châtement des coupables. Dans ce contexte, R. Amossy, rappelle l'imbrication étroite des arguments rationnels et les arguments émotionnels ; elle donne en exemple l'indignation qu'on éprouve lorsque l'on voit persécuter des innocents, l'indignation peut avoir certainement une base rationnelle, reposant sur une évaluation de la situation, mais elle peut aussi reposer sur la colère irraisonnée. Ainsi, cette émotion peut être défendue par une argumentation qui s'appuie sur un système de valeurs et de croyances partagées par une société.

❖ **Synthèse** : Pour synthétiser tout ce qui a été présenté dans notre papier, il est judicieux de préciser que les discours produits par les internautes, en particulier, les usagers des réseaux sociaux s'affrontent en continuité, et ceci bien évidemment afin de disqualifier l'autre. Il s'agit donc de constructions sous tendues de représentations sociales et de mobilisation de moyens discursifs et argumentatifs. Ainsi, plusieurs internautes expriment leur haine selon un vocabulaire bien précis à partir d'un référentiel idéologique, et bien entendu selon l'environnement social qui peut influencer le discours émis par telle ou telle personne. En somme, nous avons pu collecter quelques données, à posteriori, l'analyse nous a permis de dresser une synthèse des résultats obtenus. Nous avons distingué douze (12) catégories de réponse comme l'avons présenté précédemment, ainsi, et à partir des catégories obtenues, nous distinguons deux (2) principaux courants : le premier est celui qui appelle à la haine et la vengeance en utilisant des propos racistes et méprisant, les injures et parfois des appels à la mort comme le mentionnent les catégories de réponses (2, 3, 6, 7, 8, 9, 10). Le deuxième courant quant à lui, (qui est représenté par les catégories de réponses 1, 4, 5, 11, 12) est plus modéré du précédent, où nous trouvons des propos accusateurs, seulement, ces derniers appellent plus l'institution à intervenir, de sévir, et de sanctionner les individus ou les groupes, sans toutefois d'être équitable dans les mesures à suivre en terme de sanctions.

❖ **Conclusion** : Le discours haineux comme nous l'avons présenté dans notre contribution repose en grande partie sur des actes de langage, parfois, violents tel que les injures et les insultes, ou appels à la vengeance, et quelquefois des menaces de mort. Ces discours sont en réalité issus d'une stratégie adoptée par des personnalités publiques et des influenceurs sur les différentes plateformes sur les réseaux sociaux, incitant par la suite les personnes à la haine. Cependant, le travail de lutte et de traitement du discours de haine en ligne dans la société reste très important et indispensable, d'ailleurs, dans le même contexte, une loi

sur la prévention et la lutte contre le discours ségrégationniste et tous types des discrimination a été élaborée et adoptée, ainsi la promulgation de cette ladite loi représente un acquis majeur pour lutter et faire face contre la prolifération de ce phénomène notamment sur les réseaux sociaux.

❖ Bibliographie :

1. Baider H.F. (2019). *Le discours de haine dissimulée : le mépris pour humilier*, *Déviance et Société*, 43, (3).
2. Bardin L. (2013). *Analyse de contenu*. Paris : *Quadrige*.
3. Charaudeau P. (2000). *La pathémisation à la télévision comme stratégie d'authenticité*, dans : C. Plantin, M. Doury et V. Traverso ed., *Les émotions dans les interactions*. Lyon : *Presses universitaires de Lyon*.
4. Cohen-Almagor, R. (2011). *Fighting Hate and Bigotry on the Internet*, *Policy & Internet*. 3, (3).
5. De Latour, A., Perger, N., Salaj, R., Tocchi, C., Viejo Otero, P., Del Felice, C., Ettema, M., & Gomes, R. (2017). *Alternatives: Les contre-récits pour combattre le discours de haine*. Strasbourg: *Conseil de l'Europe*.
6. Fracchiolla B., & Sini L. (2021). *La haine, c'est les autres!*, *Hyper Article en Ligne - Sciences de l'Homme et de la Société*, disponible sur le lien : 10670/1.xs7cw4 , (consulté le 29/6/2022)
7. Karabat-Orecchioni C. (1980). *L'énonciation : de la subjectivité dans le langage*, Paris, *Armand Colin*.
8. Loncan, A. (2013). *La haine. Préfigurations philosophiques de ses implications en psychanalyse familiale*. *Le Divan familial*. 2 (31).
9. Ridley S.(2021). *Les discours de haine et l'université : des flame wars à l'alt-right*, *Mots. Les langages du politique*. (125).
10. Robert-Ovray S. (2004). *Vengeance ou pardon; comment surmonter sa haine?*, *Journal du droit des jeunes*, 6 (236).
11. Rosier L. (2006). *Petit traité de l'insulte*, Bruxelles, Labor, *Espace de libertés*.
12. Sabbagh L. (2020). *Stratégies argumentatives et procédés discursifs dans le discours de haine : La construction du bouc-émissaire : Printemps des arts Tunisie 2012*. Thèse de Doctorat. France : *Université de Grenoble*.
13. Sabourin P. (2003). *L'analyse de contenu*, in : Gauthier B.(dir.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*. Québec : *Presses de l'Université du Québec*.
14. Seignour A. (2011) . *Méthodes d'analyse du discours*. *Revue française de gestion/ Lavoisier*, 2 (211).
15. Seoane A., & Monnier A. (2019). *Discours de haine sur l'internet*. Disponible sur le lien : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02153771>.
16. Siapera E., Moreo E., & Zhou J. (2018). *Hate Track: Tracking and Monitoring Online Racist Speech*. *Irish Research Council*. Disponible sur le lien : <https://www.ihrec.ie/app/uploads/2018/11/HateTrack-Tracking-and-Monitoring-Racist-Hate-Speech-Online.pdf>.
17. Slaby J., Von Scheve C. (2019). *Affective Societies: Key Concepts*. London: *Routledge*.
18. Weinstein. J., Hare. I. (2011). *Extreme Speech and Democracy*, London: *Oxford University Press*.